

La voiture mal garée		018	citoyen		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	

AVERTISSEMENT DE DELIT CITOYEN / MAUVAISE CONDUITE
L'AVERTISSEMENT RELEVE A VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE(s) CAS SUIVANT

Stationnement sur voie cyclable	AMENDE FORFAITAIRE Copier 230 fois : "Je dois respecter les emplacements réservés aux bus, cycles, piétons et personnes à mobilité réduite" (1)
Stationnement sur passage piéton	
Stationnement sur une voie de bus	
Stationnement sur place handicapée	

CONTESTATION, DISCUSSION ET INFORMATION : bourges@fubicy.org

- (1) La mise en danger délibérée de la sécurité d'autrui est un délit aux yeux de la loi.
Articles 121-4, 5,6 et 7 du Code Pénal (Loi N° 96-393 du 13/05/1996 & Loi 2000-647 du 10/07/2000)

La route se partage :
merci de respecter les
places réservées aux
autres usagers

TIMBRE-POSTE
TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

Mon Cher Vélo
bourges@fubicy.org
www.monchervelo.fr
07 82 93 45 60

Association membre de la Fédération
des Usagers de la Bicyclette

ne pas jeter sur la voie publique

La voiture mal garée		018	citoyen		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	

AVERTISSEMENT DE DELIT CITOYEN / MAUVAISE CONDUITE
L'AVERTISSEMENT RELEVE A VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE(s) CAS SUIVANT

Stationnement sur voie cyclable	AMENDE FORFAITAIRE Copier 230 fois : "Je dois respecter les emplacements réservés aux bus, cycles, piétons et personnes à mobilité réduite" (1)
Stationnement sur passage piéton	
Stationnement sur une voie de bus	
Stationnement sur place handicapée	

CONTESTATION, DISCUSSION ET INFORMATION : bourges@fubicy.org

- (1) La mise en danger délibérée de la sécurité d'autrui est un délit aux yeux de la loi.
Articles 121-4, 5,6 et 7 du Code Pénal (Loi N° 96-393 du 13/05/1996 & Loi 2000-647 du 10/07/2000)

La route se partage :
merci de respecter les
places réservées aux
autres usagers

TIMBRE-POSTE
TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

Mon Cher Vélo
bourges@fubicy.org
www.monchervelo.fr
07 82 93 45 60

Association membre de la Fédération
des Usagers de la Bicyclette

ne pas jeter sur la voie publique

La voiture mal garée		018	citoyen		CARTE DE PAIEMENT	
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	

AVERTISSEMENT DE DELIT CITOYEN / MAUVAISE CONDUITE
L'AVERTISSEMENT RELEVE A VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE(s) CAS SUIVANT

Stationnement sur voie cyclable	AMENDE FORFAITAIRE Copier 230 fois : "Je dois respecter les emplacements réservés aux bus, cycles, piétons et personnes à mobilité réduite" (1)
Stationnement sur passage piéton	
Stationnement sur une voie de bus	
Stationnement sur place handicapée	

CONTESTATION, DISCUSSION ET INFORMATION : bourges@fubicy.org

- (1) La mise en danger délibérée de la sécurité d'autrui est un délit aux yeux de la loi.
Articles 121-4, 5,6 et 7 du Code Pénal (Loi N° 96-393 du 13/05/1996 & Loi 2000-647 du 10/07/2000)

La route se partage :
merci de respecter les
places réservées aux
autres usagers

TIMBRE-POSTE
TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

Mon Cher Vélo
bourges@fubicy.org
www.monchervelo.fr
07 82 93 45 60

Association membre de la Fédération
des Usagers de la Bicyclette

ne pas jeter sur la voie publique